Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200257-20251210-D2025_12_10_01-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 10 décembre 2025

Convocation du :	*4 décembre 2025*
Date d'affichage :	*6 décembre 2025*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	14
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/10/01 **(nomenclature 2.3.3)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Pascale LE TERTRE, François LE QUEFFRINEC, Suzanne LE DÛ, Michel LE CALVEZ, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Martine TISON, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL, Jean-Pierre TREMEL, Véronique LE GRUIEC et Danielle LE GAC, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Stéphanie LE CUN à Mme LE GAC
M. Francis LE LAY à M. LE QUEFFRINEC
M. Sébastien LACHATER à M. ROLLAND

Absents : Mme Laure-Line INDERBITZIN (excusée)
M. Patrick MORCET

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE TERTRE.

Objet : Urbanisme : Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 27 juin 2023 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Callac,

Vu l'approbation du PLU-I par le Conseil d'Agglomération de GPA par délibération du 12 décembre 2023 et son entrée en application le 8 janvier 2024,

Vu la présentation par M. LINTANF, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N° DIA	Date de réception en mairie	Expéditeur	Parcelle	Superficie	Adresse	Désignation du bien	Occupation	Prix de vente
02202525P0037	20/10	Me Le Jeune - Callac	AE-0107	504 m²	8, rue Guy Ropartz	Bâti sur terrain propre (Habitation)	Sans occupant	60.000 €
02202525P0038	23/10	Me Le Jeune - Callac	AC-0418	991 m²	Route de Kernabil	Bâti sur terrain propre (garage)	Proprio occupants	20.000 €
02202525P0039	03/11	Me Le Jeune - Callac	AD-548	16 m²	7bis, rue des Primevères	Non bâti (terrain)	Proprio occupants	176 €
02202525P0040	03/11	Me Le Roux - Ploumilliau	AB-0174	600 m²	18, rue Louis Morel	Bâti sur terrain propre (Habitation)	Proprio occupants	135.000 €
02202525P0042	07/11	Me Le Jeune - Callac	F-481-838	698 m²	12, rue des Bruyères	Bâti sur terrain propre (Habitation)	Sans occupant	132.000 €
02202525P0044	29/11	Me Le Jeune - Callac	AC-133-139 F-395	2110 m²	3, rue des Roseaux	Bâti sur terrain propre	Sans occupant	21.500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Ne pas exercer** son droit de préemption sur les DIA présentées ci-dessus.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Pascale LE TERTRE